SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 07 novembre 2014

Membres en exercice :

Date de la convocation: 28/10/2014

34

L'an deux mille quatorze et le sept novembre l'assemblée régulièrement

Présents: 24

convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES

Votants: 28

Présents: Francis BOUTES, Michaël ANDERS, Jean ARCAS, Jean-Noël BADENAS, Gérard BARO, Jean-Pierre BARTHES, Roland BASCOUL, Jean-Pierre BERRAUD. Josian CABROL, Marie-Aline EDO, Norbert ETIENNE, Marylène FAIVRE, Yves

Pour: 28

FRAISSE, Daniel GALTIER, Isabelle GIL, Martine GIL, Luc GUIRAUD, Gilbert LEPETITCORPS, Gérard MARCOUÏRE, Kléber MESQUIDA, Martine OLMOS, Yves

Contre: 0

ROBIN, Luc SALLES, Robert SOUQUE

Abstentions: 0

Représentés: Lionel GAYSSOT par Francis BOUTES, Antoine MARTINEZ par Jean ARCAS, Rémy PAILLES par Gérard MARCOUÏRE, Robert TROPEANO par Kléber

MESQUIDA

Excusés: Jean-Luc FALIP, Francine MARTY, Alain MOULY, Jean-Christophe PETIT,

Alain SICILIANO, Bernard VIDAL

Absents:

Objet: Services : Convention de " partenariat et accès aux droits "

La Caisse d'Allocations Familiales est signataire d'une convention avec le Réseau Service Public de Saint-Chinian porté par le Pays Haut Languedoc et Vignobles.

Face à un public précaire qui rencontre des difficultés devant les démarches administratives et qui génère des multi-contacts, la Caisse d'Allocations Familiales a mis en place un nouveau dispositif de fonctionnement entre un service spécifique en interne des relais locaux au plus près des usagers.

Ce dispositif pourrait se formaliser au travers d'une convention de » partenariat et accès aux droits » avec pour objectifs de:

- · diminuer de façon significative le nombre d'allocataires en proposant des services de proximité pour les épauler dans leurs démarches et garantir ainsi une plus grande rapidité dans le traitement de leurs dossiers et le versement des prestations,
- permettre à ces allocataires de gagner en autonomie dans leurs démarches administratives,
- développer la dématérialisation dans le traitement des dossiers.

Des financements de la Caisse d'Allocations Familiales peuvent être attendus en ce qui concerne :

- un équipement informatique à hauteur de 2000 € maximum,
- une participation financière pour le fonctionnement.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de de bien vouloir

se prononcer sur la mise en œuvre de l'action décrite ci dessus.

l'autoriser, en cas d'avis favorable, à signer la convention, ci-annexée, ainsi que tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Ouï l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical se prononce favorablement sur la mise en œuvre de l'action décrite ci-dessus, et autorise le Président à signer la convention, ci-annexée ainsi que tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Murviel-les-Béziers, le 07 novembre 2014.

Sous Préfecture de Béziers (Hérault)

Contrôle de légalité Date de réception de l'AR : 24/11/2014 034-253403554-20141107-2014_07_11_11-DE

